

tout fonctionnaire a le droit de penser sans être épié et sans que Grand Frère lise pardessus son épaule. C'est là un sujet de plaisanterie parmi les députés du Nouveau parti démocratique mais c'est une question très sérieuse pour les citoyens du Canada qui veulent pouvoir penser librement. La liberté de pensée est vitale dans un pays démocratique. Nous ne voulons pas voir nos fonctionnaires devenir les victimes d'une chasse aux sorcières à la McCarthy, comme celle qui a fait tant de ravages aux États-Unis. Nous ne voulons pas de cela au Canada. Nous combattons pour le droit des fonctionnaires à s'exprimer librement lorsqu'ils préparent leurs rapports. Nous ne voulons pas voir rogner ce droit.

Médecins, avocats, chefs de syndicats et autres personnes occupant des postes semblables ont le droit d'exprimer leur opinion sans révéler la teneur de leurs documents de travail. Qu'arriverait-il si un parti ministériel ne pouvait présenter de politique sans révéler tout ce qui a servi à l'établir? Quelques-uns de ces rapports pourraient avoir des conséquences d'ordre politique—révéler des affrontements sur le plan politique, un conflit de principes entre gens d'opinions différentes. Pourquoi interdire aux fonctionnaires d'exprimer leur opinion par écrit en raison des fuites possibles, avant qu'on en vienne à une décision définitive sur la politique à suivre? Il est clair qu'il appartient au gouvernement, dans ce cas-là, de considérer les documents comme confidentiels jusqu'au moment opportun de dévoiler les rapports.

Un rapport sur l'information publié dernièrement contenait des renseignements importants à ce sujet. On y disait, à la page 259, qu'on doit toujours se préoccuper de sécurité lorsqu'il s'agit d'établir une politique et non seulement sur le plan de la sécurité nationale. On ajoutait qu'au stade préliminaire des décisions, les fonctionnaires, tout comme les ministres, devaient pouvoir différer d'opinions entre eux, sur les lignes de conduite à suivre, sans qu'il y ait risque que leurs opinions soient connues du public.

C'est là le fond de la question à l'étude. Le texte de délibérations comme celles-là doit-il circuler à gauche et à droite et être remis à la presse, avant qu'on en arrive à des décisions? Si nous cédon sur ce point, nous cédon sur une question de principe, et nous rognons effectivement le droit des fonctionnaires d'être traités avec le même respect que n'importe quel Canadien. Pour toutes ces raisons, je m'oppose au dépôt de ces documents.

Des voix: Bravo!

M. Frank Howard (Skeena): Je suppose que je vais clore le débat si je fais maintenant quelques brèves remarques.

Le discours que vient de faire le député d'Hamilton-Wentworth (M. Gibson) était, pour ainsi dire, fort révélateur. Je le dis avec la plus grande gentillesse et la plus grande amabilité envers l'honorable représentant, car il n'a fait que révéler son ignorance du sujet. Il a fait grand cas des documents et des rapports interministériels de certains fonctionnaires. Il a dit qu'il fallait préserver leur liberté de pensée et ainsi de suite. Il est évident que le député ne s'est même pas soucié de lire l'avis de motion présenté à la Chambre, car cet avis de motion, qui sera mis aux voix dans quelques instants, n'a rien à voir avec le sujet traité par le député. S'il s'était donné la peine de lire la motion—il est possible qu'il l'ait fait, après tout, mais l'ennui, c'est qu'il ne l'a pas comprise—il constaterait qu'elle réclame des documents relatifs aux notes et aux conversations entre le gouvernement fédéral et les provinces. Il s'agit des discussions qui ont été interdites aux Indiens justement par le ministre dont le député a parlé en termes si élogieux.

Mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) me dit qu'il siègeait ici du temps où le père du député d'Hamilton-Wentworth était député. Il me dit aussi qu'il y a une énorme différence entre le représentant actuel et son père car celui-ci savait au moins se taire—ce qu'il faisait régulièrement et constamment. A mon avis, l'attitude qu'adoptait envers la Chambre le père du représentant d'Hamilton-Wentworth lui serait fort utile. Manifestement, plus il parle plus il montre combien peu il comprend les questions fondamentales dont nous traitons.

Lorsqu'il y aura un vote à ce sujet, le député et les gens du même acabit siégeant en face, qui refuseraient ces renseignements aux Indiens du Canada, verront qui est le plus raisonnable.

(La motion de M. Howard (Skeena), mise aux voix, est rejetée sur division).

• (5.20 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Alexander	Fortin
Barnett	Gilbert
Bell	Gleave
Bigg	Godin
Brewin	Grills
Broadbent	Harding
Burton	Howard (Skeena)
Carter	Knowles (Winnipeg
Code	North Centre)
Crouse	Knowles (Norfolk-
Dionne	Haldimand)
Douglas (Nanaimo-	Lambert (Bellechasse)
Cowichan-The	Lambert (Edmonton
Islands)	West)